

Atelier 2

repartir des 3 critères dans le CdC de 2017 de la coop

1. local, et 1 seul intermédiaire
 2. produits respectueux de la production
 3. fournisseurs respectueux du droit du travail, solidarité, facteur social
- ce qui a été dit dans la charte, c'est qu'il faut respecter au moins 1 des 3

critère 1 : local

production **prioritairement** locale

enlever le critère géographique (sinon la question du nb de km est inextricable) mais conserver des critères qualitatifs + 1 seul intermédiaire (à qualifier)

en particulier sur les produits frais, partir sur des critères plus qualitatifs que géographiques, le critère du local n'est pas prépondérant

critères qualitatifs pour les produits frais

- bio ou en conversion bio (raisonné ??)
- des producteurs auxquels on fait confiance, que l'on connaît directement : une connaissance de la personne et de la façon dont l'entreprise travaille + suivre le mode de production dans la durée
- chaque fois qu'on fait rentrer le producteur, on fait une fiche présentant l'exploitation et le mode de travail, on va sur place pour voir
- mettre en critère obligatoire une visite de l'exploitation, préalablement à l'inscription à la coop, en routine, on prévoit une visite 1 fois tous les 2 ans

Pb : manque de producteurs,

se tenir au courant de la dynamique du Projet alimentaire de Territoire pour rechercher de nouveaux producteurs + éventuellement proposer des soutiens financiers (prêts participatifs en solidarité avec des producteurs qui voudraient s'installer ou modifier leurs modes de production)

- saisonnalité des produits à respecter ex pb de la viande, agneaux
- produits d'origine étrangère ex agrumes : continuer à le faire tant qu'on n'a pas une substitution locale ou nationale

produits secs : le critère local est difficile à respecter

EPICE , plate forme qui fait le travail de sélection des producteurs et des produits, leur cahier des charges répond aux exigences et critères de la coop

critère 2 : respect de l'environnement

produits respectueux de l'environnement

- empreinte carbone : distance ? continuer à faire venir tant qu'on n'a pas une substitution locale ou nationale
- composition des produits : bonne réactivité du groupe produit en fonction des demandes qui émanent des coopérateurs

les coopérateurs proposent s'ils constatent un manquement ex. huile de palme

produits avec cette huile de palme ont été supprimés

- emballage : proposer des alternatives vrac ET emballé

pour les produits emballés : privilégier les emballages recyclables

pour les emballages non recyclables, limiter le nb d'emballages à 1 non recyclable par produit

- bien être animal

respecter la saisonnalité des productions

aller sur le lieu de production pour vérifier comment le producteur travaille et comment l'animal est abattu : relation de confiance avec l'éleveur OU faire confiance à l'adhérent qui connaît le producteur et qui se porte garant

visite 1 fois tous les 2 ans pour le contrôle

respecter les critères du bien être animal mis en avant par le ministère ?

- créer un petit groupe éphémère pour élaborer des recettes en substituant de nouveaux produits aux protéines animales : et si besoin, on pourra faire des commandes ?
- restreindre le nombre de références pour certains produits ? oui quand on aura des pbs de place, mais ce n'est pas le cas à ce jour

si un produit ne satisfait plus, il ne sera pas racheté : donc les références actuelles correspondent à des besoins

critère 3 : social

- facteur social au niveau de la production, respect du droit du travail, insertion
- facteur prix : accessibilité pour tous
- pas de pb de place à ce jour donc on garde toutes les références

si on a un produit qui répond à tous les critères mais qui est cher, on propose un produit alternatif de qualité, mais pas local, un peu moins cher, notamment issu des plateformes)

- la coopérative ne négocie pas les prix aux producteurs
- la coopérative choisit des modes de conditionnement adaptés à tous les types d'adhérents (individuels / familles)
- la coopérative dispose de critères qualitatifs minimaux, et ne propose en aucune manière du "bas de gamme",

Nb : lien à faire avec de nouveaux producteurs, dans le cadre du PAT ? possibilités de mettre en place des prêts participatifs pour les producteurs de la part de membres de la coop en solidarité ?

Divers :

- proposition de création de 2 groupes éphémères nouveaux
- 1 recettes "aides culinaires" pour modifier les recettes, manger autrement est moins compliqué que l'on croit, créatif, assemblage d'ingrédients => partager des recettes
- 2 "suivi" : mise au point d'un schéma récapitulatif sur les critères et sur les modes de suivi qu'on puisse partager à tous, réfléchir sur les modes de contrôle
- Proposer un espace de stockage pour des échanges, avec 2 caisses dédiées : dépôt de produits de bonne qualité, couches lavables, vêtements des enfants laissés à disposition gratuitement

CONCLUSION

- pour le choix des produits, 3 critères si possible, le critère qualitatif est indispensable, c'est le critère prioritaire ET au minimum 2 autres
- La coopérative propose, mais chaque coopérateur est acteur et peut signaler ou proposer : le choix des produits est le choix de tous, et chaque adhérent reste force de proposition pour les produits
- Pas de pb de place à ce jour donc on garde toutes les références
- 1 intermédiaire maximum : confirmé (préciser quel type)